



A renvoyer à :

TAXE PROFESSIONNELLE COMMUNALE

Rue Pierre-Fatio 17, Case postale, 1211 Genève 3
T+41 (0)22 418 61 70 – F+41(0) 22 418 61 71
taxpro@ville-ge.ch - www.geneve.ch/taxpro

Ville de Genève
Taxe professionnelle communale
Case postale
1211 Genève 3

A rappeler dans toute correspondance :

Numéro du contribuable :

Nom et prénom ou raison sociale :
.....

Exercices comptables (années)			Espace réservé à la taxation
Périodes comptables	du au	du au	
Chiffre des affaires afférent au for fiscal sis dans le canton de Genève (art. 304 LCP)			
Joindre <u>obligatoirement</u> bilans, comptes de résultat et annexes			
	CHF	CHF	
Activité principale			
Honoraires	
Ventes au détail	
Ventes en GROS de marchandises à une entreprise en vue de leur transformation ou de leur revente (art. 12B al. 5 RDLC)	
Autres produits (indiquer la nature exacte)			
Commissions	
Gains immobiliers réalisés dans le canton de Genève	
Affermage : recettes brutes (gérance + loyer)	
Location et sous-location meublée	
Location et sous-location non-meublée	
Autre :	
Produits financiers (indiquer la nature exacte)			
Bénéfices de change nets	
Écarts de conversion	
Intérêts actifs bruts	
Autre :	
Produits extraordinaires (indiquer la nature exacte)			
Abandons de créances	
Dissolutions de provisions	
Autre :	
Déduction(s) selon art. 304 al. 3 LCP ¹			
.....	
.....	
Loyer (art. 305 LCP)			
Locaux professionnels loués par le contribuable ²			
Loyer sans les charges CHF CHF	
Part de la surface mise en sous-location % %	
Nom/Prénom ou raison sociale du(des) sous-locataire(s) :			
En sous-location depuis le			
Locaux professionnels appartenant au contribuable ²			
Valeur fiscale CHF CHF	
Part de la surface occupée par le contribuable % %	
Part de la surface mise en location % %	
Nom/Prénom ou raison sociale du(des) locataire(s) :			
En location depuis le			
Effectif du personnel (art. 306 LCP) 1 personne = 2'000 heures de travail par année			
Effectif ³ (y.c. chef-fe d'entreprise)	

Contribuable

Nom et prénom ou raison sociale

Nature exacte de l'activité déployée

.....

Date effective du début d'activité Date de cessation d'activité

Adresse principale où l'activité est déployée (for fiscal) :

Rue, numéro

NPA / Ville

Depuis le

Courriel Téléphone

Autres locaux :

Rue, numéro

NPA / Ville

Depuis le

Pour les personnes morales :Êtes-vous au bénéfice de l'article **9 LIPM**..... oui / nonÊtes-vous une société de base au sens de l'art. **304 al. 4 LCP** et **12A RDLC**P (cf. Circulaire n°1/2020)..... oui / non**Documents à joindre obligatoirement :**

- Bilans, comptes de résultat et annexes ;
Pour les personnes physiques exerçant une activité lucrative indépendante sans comptabilité : copie de la feuille B de la déclaration fiscale cantonale.

Documents à joindre cas échéant :

- Tableau de répartition intercantonale / internationale transmis à l'Administration fiscale cantonale, y compris la détermination des quotes-parts d'exploitation.
- Copie de la décision d'exonération au sens de l'article 9 LIPM accordée par l'Administration fiscale cantonale.
- Annexes au présent formulaire de déclaration, dûment complétées.
- Pour les sociétés de base : annexe 150B (à télécharger sur le site internet).

Lorsque l'ensemble des documents utiles à l'établissement du formulaire de déclaration n'est pas encore disponible, il est impératif de demander par écrit un délai pour le retour dudit formulaire. Aucune demande téléphonique ne sera prise en compte. Des informations complémentaires et des documents à télécharger sont disponibles sur notre site www.geneve.ch/taxpro

¹ Pour autant qu'elles ressortent clairement de la comptabilité remise. Pour les commissions rétrocédées dont la déduction est sollicitée, il incombe de fournir, avec le formulaire de déclaration, l'ensemble des justificatifs comptables des opérations effectuées dans le cadre d'une relation quadripartite, ainsi que les montants des commissions encaissées et des rétrocessions versées (ATA/188/2019). Tout accord antérieur à 2022 relatif à une justification schématique est caduc.

² Bureaux, magasins, dépôts, parkings. Si plusieurs locaux, merci de communiquer le détail.

³ Pour les contribuables du Groupe 27 « Bureau de placement » : les personnes placées temporairement sont à inclure dans l'effectif du personnel.

DISPOSITIONS LEGALES APPLICABLES : articles 301 à 318C LCP, articles 12A à 13A RDLCP selon teneur jusqu'au 31.12.2023

Remarque(s) :

Certifié conforme à la vérité :

Lieu et date

Lieu et date

Signature autorisée

Signature autorisée

Nom / prénom

Nom / prénom